



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 154 005 2023

Date de la convocation et de l'affichage : 10 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre de votants par procuration	4
Nombre de suffrages exprimés	29

Etaient présents : (25)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, PRONIER Isabelle, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjointes,

BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,

POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, LEMOINE Isabelle, RICHARD Nicolas, PEEL John, HUGOO Isabelle, Conseillers,

Ont donné procuration : (4)

COURBOT Monique à DERAM Didier,
DOOM Emmanuel à MARQUISE Lucas,
LEPROVOST Maryse à DEVOS Frédéric,
DEGRAND Christophe à NICOLAS Richard

Absents/excusés : (0)

Secrétaire de séance : MARQUISE Lucas est désigné à l'unanimité

Pour le Maire, et par délégation,
l'Adjointe déléguée,
Le Maire,
CALCOEN David

DEHONDT Florence



5) NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN – Comités Syndicaux du 21 septembre 2023 – Commune THIVENCELLE (Nord)

Vu les dispositions du Code Générale des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.5211-18 portant sur la consultation des communes membres du SIDEN-SIAN,

Vu la nécessité du Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune de THIVENCELLE,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment du 21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Eau Potable et Industrielle » et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 décembre 2008 portant adhésion du SIDENFrance au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable », entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDENFrance devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs, portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs, portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en dates des 27 avril 2018 et 28 janvier 2019,

Vu la délibération n°15/85 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 21 septembre 2023 par laquelle le Syndicat propose l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de THIVENCELLE avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'incendie »,

Considérant que Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur l'adhésion de la commune de THIVENCELLE pour le département du Nord sur le transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie,

VOTE DU CONSEIL

POUR	UNANIMITE
CONTRE	
ABSENTION	

Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide,

- D'APPROUVER cette nouvelle adhésion au SIDEN-SIAN,
- DE TRANSMETTRE la présente délibération dans les meilleurs délais au contrôle de légalité et au Président du Comité du SIDEN-SIAN

Fait et délibéré en séance le 16-11-2023

Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>	<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>  <p>DEHONDT Florence</p> 
--	--

Acte rendu exécutoire

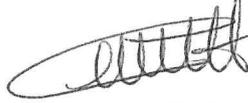
Après transmission en Sous-Préfecture le : 22-11-2023

et publication ou notification le : 22-11-2023

Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée,

Le Maire,

CALCOEN David



DEHONDT Florence



Le secrétaire de séance,



MARQUISE Lucas